

Communiqué de presse

Paris, le 21 janvier 2019

**DPJA conseille le Groupe Casino dans le cadre de la cession de 6 hypermarchés Géant à des adhérents Leclerc**

Le Groupe Casino annonce avoir conclu des promesses en vue de la cession de 6 hypermarchés à des adhérents Leclerc, pour une valorisation des murs et fonds totale de 100,5 millions d'euros.

Ces hypermarchés, situés à l'extérieur de la région parisienne, dans les communes de Castelnaudary (11), Saint Grégoire (35), Dole (39) Cholet (49), Anglet (64) et Castres (81) avaient fait l'objet de marques d'intérêt de la part du Groupement E. Leclerc dès l'annonce, par le Groupe Casino, de sa volonté de se séparer d'un certain nombre de magasins (hypermarchés, supermarchés, Leader Price) structurellement déficitaires. Les accords prévoient la poursuite des contrats de travail des collaborateurs de ces magasins conformément aux règles légales.

Ces magasins ont représenté un CA HT d'environ 150 M€ en 2018.

La réalisation des cessions est attendue au 1<sup>er</sup> semestre 2019, sous réserve de la consultation préalable des instances représentatives du personnel, qui ont été réunies ce vendredi 18 janvier, et de la réalisation des conditions suspensives usuelles.

La direction juridique du groupe Casino qui supervise l'opération est représentée par Patrice Arpal (Directeur Juridique Droit des Sociétés).

Le Groupe Casino est conseillé par DPJA dans le cadre de cette opération. L'équipe est composée de Benoit Marpeau (associé), François Dietrich (counsel), Solène Thomas et Diane de Araujo en corporate et de Thibault Reymond (associé) et Clémence D'Almeida en droit de la concurrence.

Les adhérents Leclerc étaient conseillés, en ce qui concerne les hypermarchés de Saint Grégoire et Cholet, par Paul Le Floch et Séverine Lavat (associés), en ce qui concerne les hypermarchés de Castres et Castelnaudary par le cabinet RSGN avec Stéphane Ruff (associé), pour la cession de l'hypermarché d'Anglet par le cabinet Fidal avec Christopher Gaye (associé) et s'agissant de la cession de l'hypermarché de Dôle par le cabinet Orion avec Pascal Schmitt (associé) et Adeline Bezault.

**Contact :**

+33 1 42 25 78 78

[b.marpeau@dpjaparis.com](mailto:b.marpeau@dpjaparis.com)

[www.dpjaparis.com](http://www.dpjaparis.com)